



## PRINCIPALES DEMANDES DE GENERATIONS FUTURES SUR ALTERNATIVES & SANTE.

### Document pour vous aider à répondre à la consultation des EGA

31 aout 2017

Pour répondre à la consultation vous devez vous inscrire et ensuite voter pour les propositions ci-dessous ! Celles qui sont encadrées sont celles qui nous semblent actuellement prioritaires dans le cadre de ces EGA. Ce petit guide vous donne quelques pistes pour certains des thèmes et sera enrichi régulièrement.

## ALTERNATIVES

**Mettre en place les moyens permettant d'atteindre rapidement la réduction de 50% l'usage des pesticides grâce à des politiques volontaristes, avec des objectifs intermédiaires dans le temps par culture et par région.**

Il faut que le plan Ecophyto II puisse voir ses objectifs atteints - notamment celui de réduction de 50% de l'utilisation des pesticides en 2025 – et ce grâce à des politiques volontaristes en matière de soutien à l'agriculture biologique, aux différentes formes d'agriculture durable, paysanne et à la mise en œuvre, dans le domaine de l'agriculture conventionnelle, de la Directive 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatibles avec le développement durable (en favorisant la production intégrée notamment). Pour atteindre l'objectif de réduction le plan Ecophyto doit mettre en œuvre des politiques volontaristes de formation, de recherche, de transfert des connaissances vers le terrain, une fiscalité qui récompense les plus audacieux et qui mette à contribution les moins vertueux et de manière générale, des objectifs de réduction chiffrés par culture et par région ainsi que des mesures contraignantes amenant à des sanctions si non respectées.

**Pour voter pour cette demande cliquer ici :** <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-accompagner-la-transformation-de-notre-agriculture-vers-les-nouveaux-modes-de-production/consultation/consultation-4/opinions/causes/mettre-en-place-les-moyens-permettant-d-atteindre-rapidement-la-reduction-de-50-l-usage-des-pesticides-grace-a-des-politiques-volontaristes-avec-des-objectifs-intermediaires-dans-le-temps-par-culture-et-par-region>

**Soutenir fortement et en priorité l'agriculture biologique et locale (Avoir 20% des surfaces agricoles en France cultivées en bio d'ici 2022 - contre 6% aujourd'hui) ainsi que la production intégrée/HVE3 notamment** en assurant des mesures adaptées dans la PAC 2020 afin de garantir l'accompagnement des conversions et le maintien des agriculteurs bio, et leur rémunération en tenant compte de leur

impact positif et notamment leurs services rendus à la santé et à l'environnement et en augmentant les aides à l'installation, à la conversion et au maintien ainsi la filière dans son ensemble (notamment les transformateurs – TPE/PME) en soutenant les investissements chez les agriculteurs/TPE/PME notamment en facilitant l'accès aux aides des PME/TPE, en apportant un soutien technique dans les montages des dossiers de demandes des aides. Ce soutien, au regard des nombreuses externalités positives de l'AB sur la santé et l'environnement, doit être mis en œuvre dans un objectif de cohérence et d'efficacité des politiques publiques. Il doit mobiliser notamment les moyens de la politique de l'eau (Programmes d'intervention des Agences, Ecophyto etc.) de l'Union européenne (PAC) et du projet agro-écologique (GIEE, Groupes opérationnels du programme européen de l'innovation etc.).

**Pour voter pour cette demande cliquer ici** <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-accompagner-la-transformation-de-notre-agriculture-vers-les-nouveaux-modes-de-production/consultation/consultation-4/opinions/solutions/soutenir-fortement-et-en-priorite-l-agriculture-biologique-et-locale-avoir-20-des-surfaces-agricoles-en-france-cultivees-en-bio-d-ici-2022-contre-6-aujourd-hui-ainsi-que-la-production-integree-hve3>

**Augmenter la part de produits bio et locaux en restauration collective** (scolaire, EHPAD, hôpitaux etc.) en instaurant 20% de produits bio et locaux en restauration collective d'ici à 2020 comme le proposait l'amendement de Brigitte Allain dans la loi Egalité et Citoyenneté afin de maintenir un maillage économique local. Favoriser l'élaboration de menus sains et équilibrés en diminuant les protéines animales en faveur des protéines végétales – et notamment des légumineuses – comme le recommande le dernier rapport de l'ANSES sur le PNNS<sup>1</sup>.

**Pour voter pour cette demande cliquer ici** <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-favoriser-l-acces-pour-tous-a-une-consommation-plus-saine/consultation/consultation-3/opinions/solutions/augmenter-la-part-de-produits-bio-et-locaux-en-restauration-collective-scolaire-ehpad-hopitaux-etc>

**Avoir une gouvernance des politiques agricoles et alimentaire pluri-acteurs.** Elargir la gouvernance des politiques agricoles et alimentaires à tous les acteurs, en particulier ceux de la filière bio et issus de la société civile.

**Pour voter pour cette demande cliquer ici** <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-accompagner-la-transformation-de-notre-agriculture-vers-les-nouveaux-modes-de-production/consultation/consultation-4/opinions/solutions/avoir-une-gouvernance-des-politiques-agricoles-et-alimentaire-pluri-acteurs>

**Maintenir un cahier des charges bio strict et exigeant qui soit harmonisé au niveau Européen afin que la qualité des produits soit au rendez-vous et puisse protéger notre santé comme notre environnement.** Pour cela, le maintien des contrôles réguliers (deux par an), du système d'obligation de résultats et du lien au sol doivent absolument être conservés. Dans le cadre de la révision du règlement bio au niveau Européen, la France d'avoir une position ferme pour maintenir une agriculture biologique exigeante et de qualité partout en Europe.

**Pour voter pour cette demande cliquer ici** <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-accompagner-la-transformation-de-notre-agriculture-vers-les-nouveaux-modes-de-production/consultation/consultation-4/opinions/solutions/maintenir-un-cahier-des-charges-bio-strict-et-exigent-qui-soit-harmonise-au-niveau-europeen-afin-que-la-qualite-des-produits-soit-au-rendez-vous-et-puisse-protéger-notre-sante-comme-notre-environnement>

## SANTE

---

<sup>1</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2012SA0155Ra.pdf>

**Interdire la mise sur le marché de toutes molécules** (substances actives, adjuvants, coformulants, synergisants etc.) contenues dans les produits pesticides pouvant être Cancérigènes Mutagènes Reprotoxiques 1A, 1B et 2 et/ou perturbatrices du système endocrinien et/ou neurotoxique (agoniste ou antagoniste d'acétylcholinestérase), les Polluants Organiques Persistants (POP), les Persistants bioaccumulables et Toxiques (PBT), très Persistants et très bioaccumulables (vPvB). En outre, les adjuvants et les produits phytosanitaires formulés (produits commerciaux) doivent être évalués pour leurs effets de toxicité chronique ainsi que les métabolites de toutes les matières actives et adjuvants dans le cadre des AMM.

**Pour voter pour cette demande cliquer ici** <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-renforcer-la-securite-alimentaire-pour-retablir-la-confiance-des-consommateurs/consultation/consultation-6/opinions/solutions/interdire-la-mise-sur-le-marche-de-toutes-molecules-dangereuses>

**Interdire purement et simplement – et dès à présent - les pulvérisations aériennes** et ce sur tout type de culture. En effet en raison, des trop nombreuses possibilités de dérogations, l'esprit de la Directive est détourné.

**Pour voter pour cette demande cliquer ici** <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-accompagner-la-transformation-de-notre-agriculture-vers-les-nouveaux-modes-de-production/consultation/consultation-4/opinions/solutions/interdire-purement-et-simplement-et-des-a-present-les-pulverisations-aeriennes>

**Mettre fin au recours à des systèmes dérogatoires** divers au niveau européen pour pouvoir continuer à utiliser des pesticides interdits, ou pour des usages interdits.

**Pour voter pour cette demande cliquer ici** <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-accompagner-la-transformation-de-notre-agriculture-vers-les-nouveaux-modes-de-production/consultation/consultation-4/opinions/solutions/mettre-fin-au-recours-a-des-systemes-derogatoires>

**Maintenir le refus de la France de réautoriser le glyphosate au niveau européen** et voter contre à l'automne 2017 tout en essayant de convaincre d'autres états membres de la rejoindre dans ce choix. Au niveau national, interdire purement et simplement, dès à présents, tous les produits à base de glyphosate.

**Pour voter pour cette demande cliquer ici** <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-accompagner-la-transformation-de-notre-agriculture-vers-les-nouveaux-modes-de-production/consultation/consultation-4/opinions/solutions/maintenir-le-refus-de-la-france-de-reautoriser-le-glyphosate-au-niveau-europeen>

**Appliquer pour la France une définition réellement protectrice des Perturbateurs Endocriniens qui va au-delà de ce que l'UE s'apprête à appliquer.** Le 4 juillet 2017 les Etats Membres ont voté pour des critères insuffisants. En effets,

– Les critères exigent un niveau de preuve très élevé, ce qui rend l'identification des substances comme des EDC très difficile et risque d'entraîner de longs retards.

– L'exemption proposée pour l'identification de certains pesticides et biocides qui sont conçus pour agir par un mode d'action de perturbation endocrinienne compromet fortement l'objectif du droit européen d'éliminer l'utilisation des EDC dans les pesticides et les biocides.

– Les critères contredisent l'engagement de l'UE en matière de critères EDC horizontaux et la minimisation des expositions EDC telles que décidées dans le septième programme d'action environnementale.

**Pour voter pour cette demande cliquer ici** <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-renforcer-la-securite-alimentaire-pour-retablir-la-confiance-des-consommateurs/consultation/consultation-6/opinions/solutions/appliquer-pour-la-france-une-definition-reellement-protectrice-des-perturbateurs-endocriniens-qui-va-au-dela-de-ce-que-l-ue-s-apprete-a-appliquer>

**Impulser une modification en profondeur des procédures et des lignes directrices de l'évaluation/homologation des pesticides dans l'UE afin de garantir un haut niveau de protection de la santé et de l'environnement** en prenant réellement en compte l'ensemble de la littérature publiée dans les 10 dernières années dans l'évaluation des pesticides et pas seulement les études fournies par les firmes, en évaluant les effets à long terme des pesticides formulés (toxicité chronique) et en rendant public les paramètres biologiques des organismes utilisés dans les études utilisées par les régulateurs.

**Pour voter pour cette demande cliquer ici** <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-renforcer-la-securite-alimentaire-pour-retablir-la-confiance-des-consommateurs/consultation/consultation-6/opinions/solutions/impulser-une-modification-en-profondeur-des-procedures-et-des-lignes-directrices-de-l-evaluation-homologation-des-pesticides-dans-l-ue-afin-de-garantir-un-haut-niveau-de-protection-de-la-sante-et-de-l-environnement>

**Mentionner sur les étiquettes des produits commerciaux toutes les molécules présentes dans les produits pesticides** (y compris les coformulants) indépendamment du volume et de leur caractère préoccupant ou dangereux.

**Pour ajouter cette demande cliquer ici** <https://www.egalimentation.gouv.fr/project/comment-rendre-l-information-plus-comprehensible-et-plus-lisible-pour-les-consommateurs/consultation/consultation-5>

Instaurer des **Limites Maximales en Résidus (LMR) qui tiennent compte de la problématique des effets cocktails.**

**Pour voter pour cette demande cliquer ici** <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-renforcer-la-securite-alimentaire-pour-retablir-la-confiance-des-consommateurs/consultation/consultation-6/opinions/solutions/instaurer-des-limites-maximales-en-residus-lmr-qui-tiennent-compte-de-la-problematique-des-effets-cocktails>

**Informé le consommateur des pesticides et autres additifs chimiques de synthèse utilisés pour la culture, pendant la transformation et/ou la conservation des produits alimentaires** qu'il achète. Il faut que cette information figure sur les emballages et sur le site des entreprises et qu'en cas de présence de résidus de pesticides CMR ou PE (selon les phrases de risques ou le classement par les agences/institutions officielles), un logotype particulier soit institué (risque pour la femme enceinte et les très jeunes enfants par exemple).

**Pour voter pour cette demande cliquer ici** <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-renforcer-la-securite-alimentaire-pour-retablir-la-confiance-des-consommateurs/consultation/consultation-6/opinions/solutions/informer-le-consommateur-des-pesticides-et-autres-additifs-chimiques-de-synthese-utilises-pour-la-culture-pendant-la-transformation-et-ou-la-conservation-des-produits-alimentaires-qu-il-achete>